



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Anncny, le 9 mars 2022

Qualité de l'air

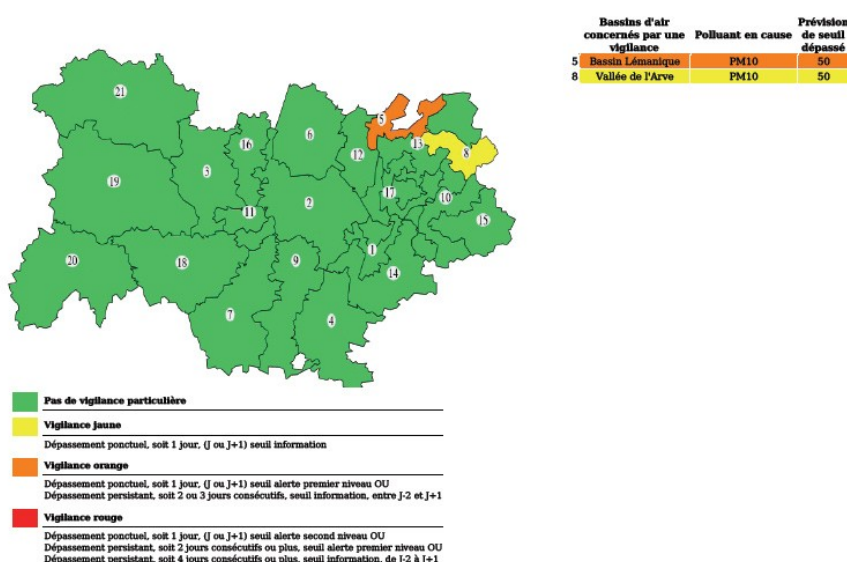
Épisode de pollution de l'air en cours en Haute-Savoie : vigilance jaune sur la vallée de l'Arve et vigilance orange sur le bassin lémanique

Ce 9 mars 2022, un épisode de pollution atmosphérique de type « mixte » est en cours :

- sur le bassin d'air de la vallée de l'Arve (depuis hier) : **une vigilance jaune est activée.**
- sur le bassin lémanique : **une vigilance orange de niveau 1 est activée.**

Les principales recommandations en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après pour chacun des quatre bassins d'air du département.

L'intégralité des recommandations et mesures réglementaires est consultable sur le site de l'État : www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Air



Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

1/3

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex

Vallée de l'Arve

➤ Épisode de type mixte en cours – Seuil d'information (vigilance jaune)

Recommandations sanitaires :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités et vous pouvez continuer d'aérer votre logement. Seules les personnes sensibles et vulnérables sont invitées à limiter les activités physiques intenses et à s'éloigner des zones à forte circulation automobile.
- Aucune mesure réglementaire n'est en vigueur, cependant, chacun est invité à agir pour limiter ses émissions. Par exemple : maîtriser la température des bâtiments à 19°C, utiliser des modes de transport doux, réduire les activités émettrices de poussières et polluants (brûlage, utilisation d'outils non électriques ou de groupes électrogènes...).
- Par ailleurs, les mesures spécifiques au plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve continuent de s'appliquer :
 - Interdiction de l'utilisation de chauffage au bois à foyer ouvert (arrêté préfectoral du 3 décembre 2021) ;
 - Limitation de la vitesse sur autoroute à 110 km/h pendant la période hivernale, du 1er novembre au 31 mars (arrêté préfectoral du 22 novembre 2012) ;
 - Interdiction du brûlage des déchets verts et de l'écobuage (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)
 - Interdiction des feux d'artifice lors des épisodes de pollution (arrêté préfectoral du 10 mai 2012)

Bassin lémanique

➤ Épisode mixte en cours – Seuil d'alerte 1 (vigilance orange)

Mesures réglementaires en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution

Résidentiel

- Interdiction d'utiliser des chauffages individuels au bois d'appoint ou d'agrément (cheminées, poêles, etc.)
- Réduction de la température de chauffage des bâtiments à 18 °C

- Interdiction du brûlage des déchets et de l'écobuage : les éventuelles dérogations sont suspendues (cette interdiction s'applique également aux agriculteurs et entreprises d'espaces verts)
- Interdiction des feux d'artifice
- Interdiction d'effectuer des travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tonte pelouse, taille haies, etc.)
- Interdiction d'utiliser des barbecues à combustible solide

Transports

- Abaissement de la vitesse de 20km/h (pour les vitesses supérieures ou égales à 90km / h)
- Abaissement de la vitesse à 70 km/h (pour les vitesses supérieures ou égales à 80km / h)
- Renforcement des contrôles de pollution des véhicules
- Réduction du temps d'entraînement et d'essai des compétitions de sports mécaniques

Industries et entreprises

- Report des opérations émettrices de polluants (composés organiques volatiles, particules fines et oxydes d'azote) à la fin de l'épisode de pollution
- Réduction des activités génératrices de poussières sur les chantiers (démolition terrassement) et mise en place de mesures compensatoires (arrosage)

Zone alpine Haute-Savoie

- Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

Zone urbaine des pays de Savoie

- Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)